



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Sélection des candidats souhaitant intégrer les IFSI

Question écrite n° 20869

Texte de la question

M. Jean-Marie Fiévet appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, sur la sélection des candidats souhaitant intégrer les instituts de formation en soins infirmiers (IFSI). En effet, pour la première fois intégrés à la plateforme Parcoursup, les instituts de formation en soins infirmiers constituent la filière la plus demandée avec 1,5 million de vœux et de sous-vœux représentant plus de 100 000 aspirants infirmiers pour seulement 31 000 places. Cette intégration à Parcoursup est née du besoin de répondre à une réelle difficulté d'admission dans ces instituts. Néanmoins, chaque regroupement d'IFSI a déterminé indépendamment des recommandations ministérielles, ses propres grilles de lecture afin de constituer le classement de ses candidats. Par conséquent, il est impossible de connaître précisément les critères de chaque grille d'évaluation. Ainsi, de nombreux recours ont été déposés par les candidats pour obtenir des explications de leur refus, en vain. De ce fait, il lui demande ce qu'il compte mettre en place afin d'améliorer le processus de sélection des étudiants pour la prochaine session notamment en ce qui concerne la transparence de l'examen des candidatures.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Fiévet](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20869

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juin 2019](#), page 5738

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)